

SECRETARIAT GENERAL
Bureau de la coordination interministérielle

ARRETE PREFECTORAL

Portant délégation de signature à Monsieur Yves GARRIGUES,
Directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest

LE PREFET D'ILLE-ET-VILAINE PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Vu le code de l'aviation civile ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
Vu le décret du 20 juillet 2006 nommant M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région de Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2008 portant délégation de signature à Monsieur Yves GARRIGUES, directeur de l'aviation civile Ouest ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 du directeur général de l'aviation civile, nommant M. Yves GARRIGUES directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest à compter du 1er janvier 2009 ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Yves GARRIGUES, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest en Ille-et-Vilaine à l'exception :

- 1) Des décisions ou arrêtés préfectoraux relatifs aux sujets suivants :

Mise en application du plan de servitudes d'un aérodrome	Art. R. 242-1 du Code de l'Aviation Civile
Mesure temporaire d'interdiction de survol	Art. R. 131-4, L 131-3 du Code de l'Aviation Civile et instruction du 20 juin 1980
Autorisation de décollage d'un avion hors aérodrome régulièrement établi	Art. R. 132-1, D 132-2, D.132-7, D.132-8, D.132-9, D.132-10, D.132-11 et D.132-12 du Code de l'Aviation Civile

Autorisation d'atterrir hors d'un aérodrome douanier	Art. R. 132-3 du Code de l'Aviation Civile
Création d'un aérodrome de catégorie D destiné à être ouvert à la circulation aérienne publique en l'absence d'opposition d'un département ministériel lors de l'examen au CSINA	Décret 97-1198 du 19 décembre 1997.
Ouverture et fermeture des plates-formes permanentes ULM hors aérodrome	Arrêté du 13 mars 1986
Ouverture et fermeture des hydrosurfaces nécessitant un arrêté préfectoral	Arrêté du 13 mars 1986
Autorisation des plate-formes permanentes de lancement de planeurs par treuil hors aérodrome	Arrêté du 20 février 1986
Ouverture, utilisation, restrictions et fermeture d'un aérodrome privé	Art. D. 212.2, D. 233-2 et D. 233-8 du Code de l'Aviation Civile
Approbation du programme de sûreté des aérodromes	Art. R. 213-1-3 du Code de l'Aviation civile
Exercice de la police des aérodromes.	Art. L 213-2 du Code de l'Aviation civile
Arrêté de police d'un aérodrome	Art. R. 213-3 du Code de l'Aviation civile
Habilitation pour l'accès aux lieux de préparation et de stockage des biens et produits visés au 1 ^{er} alinéa de l'article L. 213-4 du Code de l'Aviation Civile	Art. L. 213-5 du Code de l'Aviation Civile
Habilitation pour l'accès des personnes en zone réservée d'aérodrome	Art.R. 213-5 du Code de l'Aviation Civile
Agrément pour procéder à la fouille et à la visite des personnes, bagages, fret, colis postaux, aéronefs et véhicules pénétrant ou se trouvant en zone réservée d'aérodrome	Art.L. 282-8 et R. 282-5 du Code de l'Aviation Civile
Habilitation pour l'accès des personnes aux lieux de traitement, de conditionnement et de stockage du fret et des colis postaux visés au 6 ^{ème} et 7 ^{ème} alinéas de l'article L. 321-7 du Code de l'Aviation Civile	Art.L. 321-8 du Code de l'Aviation Civile
Agrément en qualité d'établissement connu	Art. R. 213-13 et R. 213-14 du Code de l'Aviation Civile
Agrément en qualité d'agent habilité	Art. R. 321-3 et R. 321-5 du Code de l'Aviation Civile
Agrément en qualité de chargeur connu	Art. R. 321-4 et R. 321-5 du Code de l'Aviation Civile
Sanctions administratives dans le domaine de la sûreté aéroportuaire	Art.R. 217-1 et R. 217-2-1 du Code de l'Aviation Civile
Saisine et composition de la commission sûreté	Art. R. 217-2 et R. 217-4 du Code de l'Aviation Civile
Conventionnement des organismes de formation des personnels de sûreté	Art. R. 213-10 du Code de l'Aviation civile
Approbation des tarifs des redevances des aérodromes	Art. R. 224-2 et suivants du Code de l'Aviation Civile

Autorisation spéciale d'hélicoptère en agglomération Autorisation de création d'hélistation Autorisation de mise en service d'hélistation Habilitation à utiliser les hélicoptères valable sur le territoire national	Art. D 132-6 du Code de l'Aviation Civile et arrêté du 6 mai 1995
Autorisation de manifestation aérienne et d'évolutions d'aéronefs constituant un spectacle public	Art. R. 131-3 du Code de l'Aviation Civile et arrêté du 4 avril 1996
Autorisation de transport d'explosif, d'armes, de munitions, de pigeons voyageurs et d'appareils photographiques	Art. R. 133-6 du Code de l'Aviation Civile
Autorisation d'usage d'appareils photographiques ou cinématographiques pour certaines zones	Art. D. 133-10 du Code de l'Aviation Civile
Approbation du budget exécuté pour les aéroports (hors groupe 1)	Décret 91-739 du 18 juillet 1991
Installation d'aides à la navigation aérienne, visuelles ou radioélectriques ou dispositif de télécommunications aéronautiques sur les aéroports à usage privé ou à usages restreint.	Art. D 233-4 du Code de l'Aviation Civile
Délivrance des dérogations aux hauteurs minimales de survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux.	Arrêtés interministériels du 10 octobre 1957 et du 17 novembre 1958, et alinéa 4.6.a de l'annexe I à l'arrêté du 3 mars 2006 relatif aux règles de l'air et aux services de la circulation aérienne.

- 2) Des subventions ou dotations,
- 3) Des courriers aux parlementaires, au président du conseil général d'Ille-et-Vilaine et au président du conseil régional de Bretagne,
- 4) Des courriers ou mémoires de saisine adressés au parquet et aux juridictions administratives, pénales, civiles ou financières,
- 5) Des courriers adressés aux ministères ou aux agences nationales, sauf en ce qui concerne des échanges de données factuelles ou statistiques,
- 6) Des marchés ou engagements financiers de l'Etat,
- 7) De tout acte de vente, location ou aliénation sur le domaine public,
- 8) De tout acte de construction ou de destruction sur le domaine public de l'Etat,
- 9) De tout acte ou lettre adressé aux Présidents des chambres consulaires,
- 10) De toute convention, contrat ou charte engageant l'Etat avec une collectivité locale.

Les courriers adressés aux maires et aux présidents d'EPCI seront transmis sous couvert des sous-préfets territorialement compétent.

Article 2 :

La liste des cadres ou agents faisant l'objet d'une subdélégation de signature au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest sera transmise au préfet pour publication et tenue à jour trimestriellement.

Article 3 :

Un compte rendu semestriel de cette délégation sera adressé au préfet du département (secrétariat général – bureau de la coordination interministérielle).

Article 4 :

L'arrêté du 21 avril 2008 portant délégation de signature à Monsieur Yves GARRIGUES, directeur de l'aviation civile Ouest, est abrogé.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 26 janvier 2009
Le préfet,
SIGNE
Jean DAUBIGNY